CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ADIS

Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social : 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris.
434 474 664 R.C.S. Paris.

Deuxième avis de convocation

L'Assemblée générale mixte, réunie le 4 avril 2008, n'ayant pu valablement délibérer dans sa partie extraordinaire faute de quorum, MM. les actionnaires de la Sicav ADIS sont à nouveau convoqués en assemblée générale extraordinaire le 15 avril 2008 à 15 h 00 11, rue d'Argenson, Paris 8ème, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, soit :

Ordre du jour

— Modification du 4ème alinéa de l'article 26 des statuts conformément au décret 2006-1566 du 11 décembre 2006 ;
— Pouvoirs pour formalités.

Les pouvoirs donnés et les formules de vote par correspondance adressés en vue de la première assemblée restent valables pour l'assemblée du 15 avril 2008.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par un mandataire actionnaire ou par son conjoint. Il devra justifier de la possession de ses actions par la production d'une attestation de participation au siège, trois jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

Les titulaires d'actions inscrits en comptes nominatifs purs ou administrés seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité, sous réserve d'avoir été inscrits sur les registres de la société trois jours ouvrés au moins précédant la date prévue de la réunion.

(L'avis préalable valant avis de convocation a été publié au *BALO* du 22 février 2008).

0803569